

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

Le Département de l'Aisne de 1824 à 1828, à la fin du règne de Louis XVIII et au début de celui de Charles X

Les événements qui vont être racontés se passèrent dans notre département sous le ministère de l'ultra-royaliste Villèle et au début du ministère du royaliste modéré Martignac.

L'assassinat du duc de Berry, petit-fils de Louis XVIII, le 13 février 1820, provoqua une vague de réaction qui porta au pouvoir, Villèle, moins de deux ans après, le 19 décembre 1821. Celui-ci nomma de nouveaux préfets qui lui étaient tout dévoués, entre autres le comte de Floirac dans l'Aisne, le 8 janvier 1822. Ce dernier venait de l'Hérault et il était âgé d'une soixantaine d'années. C'était un ancien député de son département d'origine et un maréchal de camp.

Notre exposé dépendra des sources qui ont été retrouvées. De 1824 à 1827, nous avons découvert une abondante documentation sur les élections.

ÉLECTIONS DE 1824 A 1827

Il y eut quatre élections dans l'Aisne entre ces deux dates. Mais avant d'en parler il convient de donner une idée de la façon dont elles se faisaient.

Ne pouvaient être électeurs que les hommes âgés de 30 ans et payant au moins 300 Fr de contributions directes. En 1827, on n'en comptait que 1.192 sur une population totale de 442.000 habitants. Ils étaient répartis en quatre collèges d'arrondissement depuis la loi du 29 juin 1820 :

1) Celui de Saint-Quentin qui comprenait l'arrondissement du même nom plus les cantons de Chauny et le nord-ouest de celui de La Fère (les rives droites de la Serre et de l'Oise y compris le chef-lieu).

2) Celui de Vervins avec l'arrondissement du même nom et le canton de Rozoy.

3) Celui de Laon, comprenant l'arrondissement moins les cantons de Rozoy, Chauny, Coucy et une partie de La Fère.

4) Celui de Soissons, avec les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry et le canton de Coucy.

Chaque collège élisait un député.

Le quart de ces électeurs, les plus imposés soit 298 personnes, pouvaient voter une seconde fois dans un collège départemental pour choisir deux députés supplémentaires. Ce nombre de 298

correspondait à peu près exactement au nombre des éligibles : 292. Ceux-ci devaient avoir 40 ans et payer 1.000 Fr de contributions directes.

Après la guerre victorieuse d'Espagne, le gouvernement Villèle dissout la Chambre en décembre 1823, pour anéantir le parti libéral. Les élections se firent les 25 février et 6 mars 1824. Comme partout ailleurs le préfet de Floirac fit pression sur les électeurs.

Ainsi à Laon, il menaça ceux-ci de transporter la préfecture à Soissons s'ils votaient pour le libéral Le Carlier d'Ardon. Celui-ci s'en plaignit dans une circulaire. Toutefois le comte de Floirac ne réussit à faire triompher ses vues que dans le collège départemental et dans celui de Laon.

A Laon, le général baron d'Aboville soutenait les couleurs royalistes contre Le Carlier d'Ardon. Ce général était issu d'une famille normande de vieille noblesse. Son père et son frère avaient été aussi généraux. Il était né en 1776 à La Fère où son père servait dans l'artillerie. Lui-même, dès 1790, entra dans cette arme. En 1815 il commandait l'école d'artillerie de La Fère. Ce fut en cette qualité qu'il fit échouer la tentative des généraux Lefebvre-Desnouettes et Lallemant pour s'emparer de cette place, avant le retour de Napoléon à Paris le 20 mars 1815.

Bien qu'il se fût rallié à l'empereur après cette date, les royalistes se rappelèrent sa fidélité à Louis XVIII et le poussèrent à la députation en 1824. Comme il résidait toujours à La Fère, on le présenta dans la circonscription de Laon. Il était à cette époque très riche puisqu'il payait 3.019 Fr d'impôt et se trouvait donc parmi les 25 personnages les plus imposés du département. Sa fortune lui permit de constituer la magnifique collection de primitifs qui fut léguée par la suite au musée de La Fère.

Son adversaire était Le Carlier dit « d'Ardon », pour le distinguer de son cousin Le Carlier de Colligis aussi député à la même époque. Le père de ce Le Carlier d'Ardon avait été maire de Laon de 1788 à 1790, constituant de 1789 à 1791, conventionnel régicide de 1792 à 1795, membre des Anciens de 1795 à 1799. Il avait été aussi ministre de la police quelque temps sous le Directoire et était décédé en 1799.

Son fils fut maire de Laon pendant les Cent Jours. Il avait été élu député une première fois, en 1819, au scrutin départemental par 761 voix sur 1.200 électeurs. Il arrivait ainsi en tête de tous les élus avant Labbey de Pompières ancien membre du corps législatif de 1800 à 1815, et avant le général Foy, dont nous reparlerons plus loin. C'est dire qu'il était très populaire.

Toutefois en février 1824 il est battu par le général d'Aboville. On élit celui-ci au premier tour par 153 voix contre 129 à Le Carlier d'Ardon, soit 24 de plus. Seule la pression du préfet sur les électeurs avait pu permettre ce vote.

Dans les autres circonscriptions d'arrondissement les royalistes furent battus.

A *Saint-Quentin* et à *Vervins* se présentait le célèbre général Foy. Celui-ci, né à Ham en 1775, résidait sous la Restauration à Pithon à 1 km de cette ville de la Somme, mais dans le département de l'Aisne.

Engagé à 16 ans, élève de l'école d'artillerie de La Fère, il fit presque toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire. Toutefois il fut emprisonné sous la Terreur. Il se montra hostile au 18 brumaire et à la croissance du pouvoir de Bonaparte. Cela retarda de 8 ans sa nomination au grade de général. Il fut cependant nommé aussi comte d'Empire. Il fit la guerre d'Espagne dont il écrivit en partie l'histoire. Il participa à la bataille de Waterloo. Élu en 1819 député de l'Aisne, il se montra dès le début un brillant orateur libéral.

A *Saint-Quentin*, son adversaire royaliste n'avait pas d'envergure : Il s'agissait du propriétaire terrien : Demarolle de Bohain. Les royalistes avaient éliminé le maire de *Saint-Quentin* de Baudreuil, noble, qui inquiétait les acquéreurs de biens nationaux des campagnes. Demarolle était l'un de ceux-ci. Mais il ne put réunir que 59 voix sur 216 dans l'ensemble de sa circonscription, la ville non comptée, soit moins du tiers. Par contre, les royalistes avaient la majorité dans la ville même, malgré la présence des manufacturiers (75 voix sur 120). Dans l'ensemble de la circonscription, Foy fut élu par 202 voix contre 134 à son adversaire, soit 68 en plus. Les cantons de Chauny et de La Fère étaient encore plus libéraux que l'arrondissement de *Saint-Quentin*. Car le premier subissait l'influence de Merlin de Thionville, ancien conventionnel retiré à Commençonn dans ce canton et dans le deuxième habitait Labbey de Pompières, l'ancien et futur député libéral dont nous reparlerons plus loin. Merlin de Thionville n'avait pas été exilé comme ses collègues conventionnels régicides, parce qu'il se trouvait à Mayence lors du jugement de Louis XVI. Pourtant il avait écrit une lettre réclamant la mort de celui-ci.

Le procureur du roi de *Saint-Quentin* écrivit que l'ancien notaire Niay de Ribemont, répandait en cachette dans les campagnes du Vermandois des bruits qui alarmaient les agriculteurs : il disait que le gouvernement allait rendre les biens nationaux à leurs anciens propriétaires les émigrés et l'église et qu'il voulait rétablir la dîme, le droit d'aînesse, les jésuites. A lui seul il faisait plus de mal que 50 libéraux ! Nous verrons plus loin que les notaires, avocats et avoués étaient sous la Restauration les principaux agents de propagande des libéraux. Ce Niay fut élu sous la Monarchie de Juillet, député de *Saint-Quentin* de 1831 à 1834.

A *Vervins*, Foy se présente contre l'ancien préfet de l'Aisne de 1815 à 1819, le marquis de Nicolaï. Originaire du Vivarais, le père de celui-ci, président au parlement de Paris, a été guillotiné sous la Terreur. Lui-même est d'abord préfet de

l'Empire, puis se rallie à Louis XVIII. Comme préfet de l'Aisne, il se rend populaire dans le nord du département en résistant aux exigences des alliés pendant l'occupation de 1815 à 1818. En 1819, il abandonne la carrière préfectorale, et le collège départemental, limité au quart des électeurs, ceux qui sont les plus imposés, l'élit député en 1820.

En 1824, profitant de la popularité qu'il a acquise pendant l'occupation de 1815 à 1818, il se présente dans l'arrondissement de Vervins. Il obtient 109 voix contre 117 à Foy. Celui-ci l'emporte donc de peu et uniquement grâce au vote du canton de Rozoy qui fait partie de la circonscription de Vervins. En effet dans ce canton, sur 53 électeurs, l'opposition en compte 43 qui votent en sa faveur. Ce qui fait que dans l'arrondissement de Vervins, les libéraux n'en ont que 74 pour eux contre 99 aux royalistes.

Le procureur du roi à Vervins accusa le sous-préfet Habart, depuis 7 ans en fonction, d'être un ancien libéral et d'avoir placé dans les emplois publics des ennemis du gouvernement.

Cette accusation fut écoutée puisque Habart fut remplacé en 1825.

A Soissons, la lutte fut également chaude et les libéraux ne l'emportèrent que de 13 voix seulement. Les deux adversaires en présence étaient pour les royalistes le vicomte de Nicolaï, le cousin de l'ancien préfet qui se présentait à Vervins aux mêmes élections, et pour les libéraux, le baron Méchin. Celui-ci avait été aussi préfet de l'Aisne, mais sous Napoléon de 1805 à 1810. Il était ainsi devenu baron d'Empire, comme tous les préfets, alors que les généraux devenaient comtes d'Empire. Né à Paris, le 18 mars 1762, ami des Girondins, au début de la Révolution, il devint chef de cabinet ministériel sous le Directoire. Puis il fut préfet dans différents départements pendant tout le Consulat et l'Empire. La Deuxième Restauration le congédia. Il s'établit alors comme banquier. Il fut élu une première fois député de l'Aisne en 1819 avec Foy, Labbey de Pompières et Le Carlier d'Ardon au scrutin départemental. Tous les quatre étaient libéraux.

Son rival le vicomte de Nicolaï, le cousin de l'ancien préfet, est un très riche propriétaire du Soissonnais : il paye 3.032 Fr d'impôt, soit un peu plus que le général d'Aboville et se classe donc parmi les 25 personnages les plus imposés du département. Il avait acheté des biens nationaux dans la région de Vic-sur-Aisne. Cela le rend sympathique à beaucoup d'acquéreurs de tels biens. Or, ces derniers sont tous hostiles au gouvernement de Villèle parce qu'ils craignent que celui-ci ne leur reprenne ces biens, pour les rendre aux émigrés et au clergé. Ainsi le préfet de Villèle pense que Nicolaï rassurera les acquéreurs de biens nationaux du Soissonnais sur les intentions du gouvernement et enlèvera des voix au candidat libéral.

Mais Nicolaï habite Paris et ne vient presque jamais dans

l'Aisne. Lors de l'élection de 1824, il se montre particulièrement maladroit. Il ne séjourne même pas une quinzaine de jours à Soissons pour faire sa campagne. Il vient juste une fois dans cette ville et a le tort de se loger à l'évêché. Aussi les fermiers, qui la plupart sont des catholiques très tièdes, n'ont pas voulu aller l'y voir.

Enfin, il se montre trop tardivement généreux avec son fermier et ne lui donne une indemnité pour calamité agricole que juste la veille de l'élection. Ainsi l'administration ne peut se servir de ce geste généreux pour faire de la propagande en sa faveur.

Et pourtant tous les fonctionnaires secondent le sous-préfet de Soissons dans sa campagne pour Nicolaï ; en particulier les plus nombreux alors, ceux des finances : les receveurs, perceuteurs, agents de l'enregistrement.

Malgré leur dévouement et par suite des maladresses de Nicolaï, Méchin est élu par 208 voix contre 195 à son concurrent.

C'est l'arrondissement de Soissons qui a été fatal à ce dernier. Car les deux tiers des électeurs de celui de Château-Thierry avaient voté pour lui. En effet, pour plaire à ceux-ci, le préfet n'avait pas hésité à leur promettre le remplacement de la route royale de Château-Thierry à La Ferté-sous-Jourarre, traversant le plateau d'Orxois et passant à Montreuil-aux-Lions, par une autre qui aurait suivi la vallée de la Marne et ses méandres.

Avant les élections, un conseiller général avait informé le préfet que si le gouvernement promettait cette nouvelle route les 3/4 des libéraux de l'arrondissement voterait royalistes. Sinon, non seulement le gouvernement n'aurait pas eu une voix libérale, mais encore les royalistes se seraient abstenus car ils étaient en infériorité.

Cette promesse ne fut du reste pas tenue après les élections et la route de Château-Thierry à Charly resta départementale jusqu'en 1930 !

En résumé, malgré toutes ses pressions et machinations, le gouvernement n'avait réussi qu'à faire passer un seul de ses candidats sur quatre dans les circonscriptions d'arrondissement, le 25 février 1824. Il se rattrapa le 6 mars suivant dans le collège départemental, réservé comme nous l'avons vu au quart des électeurs les plus imposés. Il s'empara des deux sièges à pourvoir dans ce collège.

Il présentait trois candidats : le marquis Scipion Nicolaï, l'ancien préfet de l'Aisne, qui avait déjà posé sa candidature, comme nous l'avons vu, dans la circonscription de Vervins ; Le Carlier dit de Colligis (Colligis) pour le distinguer de son cousin, Le Carlier dit d'Ardon, candidat libéral et enfin le duc de Brancas Céreste de Fourdrain.

Le Carlier de « Colligis » était un ancien émigré rentré en

1802. Il s'était rallié à l'Empire et avait été nommé maire de Laon en 1812. Il s'était prononcé pour les Bourbons et maintenu pendant la première Restauration jusqu'en mars 1815.

Puis le 19 mars 1823, à une élection partielle, il avait été élu une première fois député royaliste par le collège départemental. Il n'était pas tellement riche. Il ne payait que 1.702 Fr d'impôt contre 2.300 Fr pour son cousin libéral Le Carlier d'Ardon. Cela confirme le fait que les plus riches propriétaires n'étaient pas les plus ardents royalistes.

Le troisième candidat royaliste portait le titre prestigieux de duc et était le seul à l'avoir dans le département avec Caulaincourt duc de Vicence. Mais, celui-ci était un duc d'Empire, alors que Brancas Céreste était un duc d'Ancien Régime. Sa famille originaire d'Italie (Brancas) puis de Provence (Céreste) et du Languedoc (Lauraguais) subdivisée en Brancas Villars et Brancas Céreste, avait atteint la duché-pairie au XVII^e siècle. Elle s'était fixée dans le Noyonnais et le Laonnois, à Manicamp, Beaurt et Fourdrain au XVIII^e siècle. L'oncle de l'homme politique de la Restauration, le duc de Lauraguais qui résidait à Manicamp avait fait parler de lui comme lettré, savant et esprit libéral à la fin de l'Ancien Régime. Il avait en particulier racheté les places des spectateurs qui se trouvaient sur la scène au Théâtre Français. Sa vie privée tumultueuse avait aussi défrayé la chronique. Il se rallia à la Révolution et n'emigra pas. Toutefois Louis XVIII le nomma à la chambre des pairs.

Son neveu le duc de Céreste qui résida à Fourdrain était nettement plus à droite : il émigra de 1791 à 1807. Il se rallia toutefois à l'Empire cette année-là et devint chambellan de Napoléon I^{er} et adjudant commandant la place de Paris en janvier 1814. Mais il fut un des premiers à abandonner Napoléon à l'arrivée des alliés. Il revint alors dans son département d'origine et commanda la légion de l'Aisne, formée de soldats recrutés dans le département, de 1815 à 1820, puis le 2^e régiment d'infanterie de ligne, qui succéda à cette légion jusqu'en 1822. Il sera promu maréchal de camp en 1826.

Il va se présenter deux fois sans succès aux élections à la députation : une première fois le 6 mars 1824 au collège départemental et une seconde fois le 29 janvier 1826, à Vervins, un peu malgré lui. Il était assez riche puisqu'il payait plus de 2.000 Fr d'impôt.

Contre ces trois royalistes, les libéraux étaient nombreux à se présenter. Mais un seul eut un nombre de voix honorable : Labbey de Pompières. Tous les autres n'eurent que des suffrages dérisoires.

En conclusion, le marquis de Nicolaï fut élu au premier tour par 151 voix, Le Carlier de Colligis au second par 155. Le duc de Céreste dut se contenter de 86 voix et Labbey de Pompières de 98.

Mais ce dernier prit sa revanche à l'élection partielle des

2, 3 août 1824 dans la circonscription de Saint-Quentin. En effet, Foy, élu par Saint-Quentin et Vervins, opta pour cette dernière circonscription où l'élection d'un député libéral s'était avérée la plus difficile.

Il fallut donc organiser une élection partielle à Saint-Quentin pour pourvoir à ce poste vacant. Labbey de Pompières qui habitait La Fère s'y présenta aussitôt. Cette personnalité est très pittoresque : Il naît à Besançon en 1751, mais sous la Révolution, il réside dans la région de Saint-Quentin. Il y est emprisonné sous la Terreur, mais devient président de l'assemblée de district de cette ville, pendant la réaction thermidorienne. Puis sous l'Empire, il se fixe à La Fère et devient conseiller de préfecture de l'Aisne et remplace même le préfet par intérim en 1812. Il est élu membre du Corps Légitif en 1813, puis de la Chambre des Représentants pendant les Cent Jours. Au début de la Seconde Restauration, il est obligé de se retirer de la vie politique.

Mais il peut se représenter aux élections en 1819, grâce à la politique modérée de Decaze et il est élu avec 3 autres libéraux : Foy, Le Carlier d'Ardon et Méchin, comme nous l'avons déjà vu.

Aussitôt il se fait remarquer à la Chambre en intervenant beaucoup : on dit de lui qu'il a près de deux fois l'âge des éligibles (40 ans) mais qu'il fait du bruit comme quatre ! Il attaque Villèle, ministre des finances et président du conseil, dans ses dépenses et lui dit que « les paratonnerres dont il a surchargé les toits du palais Rivoli ne lui serviraient pas de parachute ». Une autre année il élabore 62 amendements au budget, ce qui lui vaut le surnom de « député aux amendements en coulisse » !

Une fois un journaliste anglais se laisse tromper par son nom « Labbey de » et l'appelle « ce vénérable ecclésiastique », ce qui est très drôle pour un fougueux libéral ennemi du « parti prêtre ». Nous verrons plus loin en effet que par la faute de beaucoup d'ultras catholiques faisant partie de la congrégation et des chevaliers de la foi, la religion catholique était assimilée en bloc, par les libéraux les plus extrêmes, au parti royaliste.

Il s'était effacé devant le général Foy beaucoup plus grand orateur que lui. Mais comme celui-ci lui laisse le champ libre, il se représente aussitôt.

Comme adversaires, il trouve deux candidats officiels rivaux : celui du gouvernement et celui du préfet ! Cela est assez cocasse.

Le candidat du gouvernement est le baron de Neuflize. Les ancêtres de celui-ci, les Poupart, protestants et marchands drapiers d'origine normande avaient créé une manufacture de drap à Sedan en 1630. Anoblis par Louis XV, ils prirent le nom « de Neuflize ». Le Neuflize candidat en août 1824 est toujours un manufacturier sedanais. Ce n'est que son petit-fils qui devait fonder la célèbre banque Neuflize.

Notre candidat gouvernemental a juste 40 ans en 1824. Il est patronné par son oncle maternel Delhorme, négociant à Saint-Quentin, ancien maire de cette ville et député au Corps Légitimatif entre 1799 et 1814.

Le gouvernement, Villèle et le ministre de la justice Peyronnet croient que sa profession et ses parents doivent lui concilier l'amitié des manufacturiers et marchands Saint-Quentinois.

Mais, le préfet ne le pense pas et le soutient mollement. Son candidat officiel, comme celui des fonctionnaires de l'arrondissement, président du tribunal et percepteurs en particulier, est le maire de Saint-Quentin, le noble De Baudreuil. Les royalistes locaux reprochent à Neuflize de flirter avec certains électeurs libéraux. Il essaye, en effet, de les amener à lui pour augmenter les voix royalistes insuffisantes dans la circonscription. Les partisans de Neuflize écrivent même à ces libéraux au lieu de se contenter de leur parler. Floirac pense qu'il y a là une grave maladresse, car les libéraux s'empressent de divulguer les lettres reçues, ce qui froisse les royalistes les plus purs.

Et le pauvre Neuflize raconte ses mésaventures au ministère. Il offre successivement deux banquets à Saint-Quentin. Mais alors qu'il a lancé 150 invitations et fait dresser 45 couverts, il ne peut recevoir que 17 convives la première fois et 14 la seconde ! C'est un désastre complet. Il va voir le président du tribunal qui lui fait répondre qu'il est souffrant : mais ce n'est qu'une maladie diplomatique puisqu'il l'aperçoit par la fenêtre en train de jouer aux cartes !

Enfin, tout de même le sous-préfet fait campagne pour lui et il obtient presque toutes les voix royalistes des campagnes. Mais toutes celles de Saint-Quentin votent pour leur maire.

En conclusion, Labbey de Pompières obtint 186 voix, 6 de moins seulement que Foy en mars ; Neuflize 68 et Baudreuil 51, soit au total 119, 15 de moins que Damerolle en mars. La division des royalistes leur avait été funeste.

En décembre 1825, le général Foy mourut prématurément d'une maladie de cœur.

Il fallut lui faire élire un successeur dans la circonscription de Vervins.

Cette fois ce sont les libéraux qui se divisent et présentent deux candidats rivaux : le général comte Sébastiani de la Porta et le banquier Laffitte. Tous les deux sont des personnalités très connues et ont été « parachutés » dans l'arrondissement de Vervins. Sébastiani peut seulement dire qu'il a représenté l'arrondissement pendant les Cent Jours.

Il est né en Corse en 1772 et joua un rôle au 18 Brumaire puis fut ambassadeur de Napoléon en Turquie. Il est élu en 1819 par la Corse qui ne comptait que 40 électeurs ! Mais en 1824, ses compatriotes ne lavaient pas renvoyé à la Chambre. Aussi il cherchait une autre circonscription. Après 1830, il

deviendra ministre de la marine puis des affaires étrangères. En cette qualité, on lui attribuera le mot fameux : « L'ordre règne à Varsovie ». Puis il sera nommé maréchal en 1840.

Son rival le célèbre banquier Laffitte était né à Bayonne en 1767. Il fut gouverneur de la Banque de France de 1814 à 1819. A partir d'octobre 1816, après le renvoi de la « Chambre Introuvable », il représenta Paris à la Chambre des Députés. Mais en 1824, par suite du raz de marée royaliste des élections à la « Chambre Retrouvée », il fut battu comme Sébastiani et tout comme lui il cherchait en 1826 une circonscription de remplacement.

Sébastiani est soutenu par le plus grand nombre des libéraux du canton de Vervins. Son parti est dirigé par un notaire de cette ville très influent dans les campagnes, et par un ancien président de tribunal, parent de Jean de Brie, conventionnel régicide, alors en exil en Belgique. D'après le préfet, ce notaire, ardent libéral, a été accusé de faux et Sébastiani l'a protégé.

La belle-mère de Sébastiani, la marquise de Coigny, et son gendre et sa fille, M. et Mme de Praslin, viennent à Vervins soutenir la candidature.

Dans le collège de Rozoy, les libéraux sont en grosse majorité. Aussi, le brave général ne manque pas d'aller dans cette petite ville chez le notaire « l'homme le plus dangereux du pays » (dit Floirac le préfet) !

Guise, par contre, se montre plus favorable au banquier. Son neveu, aidé par celui du général Foy, y fait de la propagande. Laffitte, immensément riche, ne lésine pas sur les moyens : ses agents électoraux ont loué une auberge où ils donnent à manger aux électeurs pendant quatre jours et quatre nuits !

Mais il ne néglige pas, lui non plus, le canton de Rozoy-sur-Serre, ce foyer du libéralisme. Méchin, ancien et futur préfet, banquier forcé sous la Restauration et député de Soissons - Château-Thierry, vient à Clermont-les-Fermes et y travaille pour Laffitte avec lequel il est lié commercialement.

Le banquier se présente comme l'homme qui a fondé sa fortune sur l'industrie et non sur les parchemins. Des fonctionnaires des finances font de la propagande pour Laffitte, car le bruit court que Villèle, ministre des finances et président du conseil, serait favorable à sa candidature, qui lui aurait été recommandée par des notabilités financières de la capitale. De toute façon le préfet pense que Sébastiani a les électeurs les plus révolutionnaires.

Floirac pour lutter contre ces deux notabilités libérales ne trouve aucun candidat local. Finalement il présente le duc de Brancas Céreste, malgré lui. Il soutient sa candidature par une circulaire envoyée aux électeurs. Il ne se fait du reste aucune illusion : personne ne peut remplacer le marquis

Nicolaï, très populaire dans le pays, et qui a failli être élu à Vervins en 1824.

Sa tactique consisterait à réunir le collège électoral à Guise où les royalistes sont en majorité. Par ailleurs cette ville est très éloignée de Rozoy, où les libéraux constituent presque la totalité des électeurs. Il espère ainsi, que beaucoup d'électeurs de ce canton ne viendront pas à Guise vu la saison rigoureuse et la difficulté des communications d'alors.

Il traite « Vervins » de « ville de la Révolution qui n'a obtenu ses avantages qu'aux dépens de Guise ». En effet avant la Révolution, Guise était le siège du chef-lieu de l'élection (l'équivalent d'un arrondissement) et du bailliage ou tribunal de la Thiérache.

Malheureusement pour le préfet Floirac, le gouvernement ne suit pas son idée et le collège électoral est réuni à Vervins, comme d'habitude. Aussi ce fut un désastre pour les royalistes, malgré la division des libéraux.

Le duc de Céreste n'a que 76 voix, 33 de moins que le marquis de Nicolaï, deux ans auparavant alors que le brave général Sébastiani l'emporte avec 87 suffrages au 1^{er} tour et 117 au second. Il a mis en déroute le banquier Laffitte qui doit se contenter de 38 voix. L'ordre régnait à Vervins avant de régner à Varsovie ! suivant la parole de Sébastiani lui-même, plus tard à propos de la seconde ville.

En 1827, la majorité du ministère ultra-royaliste Villèle s'amenuisait. Or Charles X, rassuré par les acclamations lors de son voyage dans le Nord, en septembre, décida de dissoudre la Chambre. Le roi vint en particulier à Laon le 3 septembre 1827. Sa visite fut le motif de grandes réjouissances. Des proclamations furent affichées dans les rues. On y lisait :

« Silence... dans les airs l'airain se fait entendre.
Il va venir, Laonnois, allez, courez l'attendre.
Laissez de votre ivresse éclater les transports.
Il vient. Du père de la France
Saluez l'auguste présence.
Mêlez vos chants et vos accords ! ».

Le ministre Villèle avait fait voter le 17 avril 1827 une loi qui obligeait le préfet à choisir les jurés parmi les électeurs. Ainsi l'indépendance des jurés serait plus assurée vis-à-vis de l'administration. Mais, par contrecoup, comme la loi obligeait de publier chaque année la liste des jurés au plus tard le 15 août et de la clore le 30 septembre, le préfet ne pouvait plus frauder pour la formation de la liste des électeurs comme il en avait l'habitude :

Profitant aussitôt de la publicité des listes électorales, une société libérale qui s'appela : « Aide-toi, le ciel t'aidera » s'était formée pour vérifier les inscriptions et avait fait

distribuer à 80.000 exemplaires le « Manuel de l'électeur juré ». Dans l'Aisne, les agents de cette société, avoués, avocats, notaires firent circuler des exemplaires de ce manuel et de très nombreux pamphlets, écrits, manuscrits et imprimés. Ils firent des démarches auprès des électeurs et de ceux qui paraissaient pouvoir le devenir, en payant suffisamment d'impôt. Ainsi, ils augmentèrent notablement le nombre des électeurs libéraux.

La dissolution de la Chambre des Députés fut décrétée par une ordonnance du 6 novembre 1827. Les élections devaient se faire les 17 et 24 novembre suivants.

En même temps, par une autre ordonnance, le gouvernement créait une fournée de 76 nouveaux pairs, car la Chambre dont ceux-ci faisaient partie s'était montrée encore plus hostile au gouvernement que la Chambre des Députés. Parmi ces 76 nouveaux pairs favorables au gouvernement se trouvaient 5 archevêques et 40 députés sortants ultras. Un représentant de l'Aisne fit partie de cette grande fournée de pairs ultra-royalistes. Il s'agit du comte de Sainte-Aldegonde, ancien député de notre département de 1815 à 1819, dans la Chambre introuvable, en particulier. Il était né à Lille le 7 novembre 1765. Officier en 1789, il émigra. Il devait mourir à Valenciennes. Il n'habitait donc pas dans l'Aisne. Mais il avait des propriétés à Villequier-Aumont près de Chauny. Sous la Restauration il était devenu lieutenant général retraité et membre du conseil général de l'Aisne. Il était immensément riche puisqu'il payait 6.619 F de contributions. Il arrivait au 4^e rang dans le département pour le chiffre de ses impôts.

Nous n'avons malheureusement pas conservé les rapports confidentiels du préfet pour les élections de novembre 1827 comme pour les élections précédentes. Nous ne gardons que les procès-verbaux des assemblées électorales qui n'offrent pas grand intérêt.

Ces élections sont triomphales pour les libéraux : Labbey de Pompières est réélu pratiquement sans concurrent à Saint-Quentin avec 238 voix (52 de plus qu'en 1824) ; Sébastiani et Méchin le sont avec des majorités écrasantes respectivement à Vervins - Rozoy et à Soissons - Château-Thierry.

Sébastiani avait pour rival cette fois le général Caffarelli du Falga. Celui-ci était descendant d'une famille romaine établie à Montpellier en 1666. Lui-même était né au château de Falga (en Haute-Garonne) en 1766. Il devint général de Napoléon, puis comte d'Empire en 1809, et gouverneur des Tuilleries. Plusieurs fois il fut aide de camp de Bonaparte puis de Napoléon. Ce fut lui qui s'installa au château de Leschelles en Thiérache.

Ainsi nous constatons que beaucoup de nobles d'origine méridionale s'établissent dans l'Aisne au XVIII^e siècle et au début du XIX^e : nous avons vu les Brancas - Céreste - Laura-guais ; nous allons parler des de Sade.

Les Nicolaï et Sébastiani sont propriétaires, préfets ou députés de l'Aisne, sans y résider en permanence. La femme de ce Caffarelli fut amoureuse platonique de Napoléon I^{er}.

Caffarelli s'était rallié à la royauté en 1814-1815. Il était très aisné puisqu'il payait 2.500 Fr d'impôt. Il était de loin le plus riche de l'arrondissement de Vervins qui par ailleurs était peuplé de personnes très pauvres : Il n'y avait dans cet arrondissement qu'un éligible pour 4.000 habitants contre 1 pour 800 dans le Soissonnais et 1 pour 1.500 à 2.000 dans les autres arrondissements.

Bien qu'il fût depuis de nombreuses années installé dans la Thiérache, le général Caffarelli ne réunit que 59 voix sur son nom, 18 de moins que le duc de Céreste en 1826, 51 de moins que le marquis de Nicolaï en 1824. En revanche son adversaire, Sébastiani, en eut plus du double : 137.

De même le baron Méchin eut deux fois et demi plus de voix que son rival Morel, président du tribunal de Soissons : 195 contre 73.

Le Carlier d'Ardon remporta un succès moins net sur le général d'Aboville dans la circonscription de Laon : il n'eut que 157 voix contre 108. Mais ce fut une belle réussite, tout de même, puisqu'il reprenait son siège de député qu'il avait perdu en mars 1824.

Les libéraux gagnent à cette élection un autre siège dans le collège départemental, réservé comme il a été dit plus haut au quart des électeurs les plus imposés.

Dans celui-ci, le marquis de Nicolaï et Le Carlier de Colligis, députés sortants, ne sont plus candidats. Ils sont remplacés, pour porter les couleurs royalistes, par de Maussion propriétaire à Arrancy près de Laon et Huchet de la Bédoyère, de Nogent-l'Artaud près de Château-Thierry. Le frère de Maussion est un ancien préfet de tendance royaliste. Huchet, comte de La Bédoyère est issu d'une famille d'origine bretonne, installée au XVIII^e siècle à Nogent-l'Artaud. Son père n'avait pas émigré sous la Révolution. Son frère était, sans doute, le fameux général de La Bédoyère, dont le ralliement à Napoléon à Grenoble en mars 1815 avait permis à celui-ci de marcher sur Paris. Mais il avait été jugé dès le retour de Louis XVIII par un conseil de guerre et avait été fusillé à Paris en août 1815, avant le maréchal Ney.

Malgré cela le comte de La Bédoyère, de Nogent l'Artaud est devenu officier supérieur des gardes du corps du roi et se présente, en novembre 1827, aux élections comme candidat royaliste. Il est immensément riche puisqu'il paye 6.100 Fr de contributions, ce qui le place au sixième rang dans le département.

Son rival libéral le vicomte Xavier de Sade l'est également. Il n'est certes taxé que pour 2.021 Fr, ce qui n'est déjà pas mal. Mais son père, qui vit toujours, paye, lui, 5.600 Fr. A eux deux, ils totalisent 7.621 Fr d'impôts !

Xavier de Sade, le cousin seulement du fameux marquis, est né à Aix ou Eyguière en Provence en 1777. Il émigra très jeune et servit l'Angleterre où il fut converti aux idées libérales. Il rentra en 1812 et s'établit dans l'Aisne au château de Condé-en-Brie avec son père. Il devint membre du Conseil général de l'Aisne en 1816.

Le deuxième candidat libéral de ce collège départemental est le baron Ladoucette, très riche propriétaire à Viels-Maisons dans l'extrême sud de l'Aisne. Il ne paye pas moins de 10.605 Fr d'impôt et arrive ainsi au deuxième rang dans le département. Né en 1770 à Metz, c'est un ancien préfet d'Empire dans les Hautes-Alpes, La Roë et la Moselle. Comme tous les préfets d'Empire il est devenu baron.

Au premier tour les quatre candidats ont à peu près autant de voix les uns que les autres : de Maussion et La Bédoyère chacun 113, de Sade : 121 et La Doucette 107. Mais ainsi, les royalistes ont perdu 113 suffrages dans ce collège depuis 1824 et les libéraux en ont gagné 45. Au second tour de Maussion et de Sade sont élus. Ce dernier doit rester député jusqu'en 1834.

En résumé, un seul royaliste, de Maussion, fut élu contre 5 libéraux : Labbey de Pompières, Sébastiani, Le Carlier d'Ardon, Méchin et de Sade.

Dans toute la France, du reste, le résultat des élections avait été désastreux pour Villèle : alors qu'aux élections de 1824 seulement 15 sièges sur 430 allèrent à la gauche libérale, à celles de 1827, 37 départements seulement eurent une majorité royaliste contre 35 à majorité libérale et 14 à égalité.

L'Aisne arrivait nettement en tête des départements libéraux, quoiqu'elle eût encore un député royaliste alors que 8 départements n'avaient élu que des libéraux.

Le préfet de Floirac attribue cet échec à un peu de stagnation dans le commerce et au bas prix des denrées agricoles.

En fait, il y avait eu une crise commerciale d'origine anglaise, qui avait détruit l'équilibre du budget de Villèle : les produits des impôts furent inférieurs aux évaluations.

En outre, dans l'Aisne, le projet de loi sur le droit d'aînesse a causé beaucoup d'émotion. Ce projet repoussé le 8 avril 1826, 18 mois avant les élections, disait que, dans les successions payant au moins 300 Fr d'impôts, c'est-à-dire les plus grosses fortunes, celles des électeurs, la quotité disponible, les biens dont le testateur a la libre disposition, sont attribués à l'aîné des enfants mâles. A moins que le testateur n'ait dit expressément le contraire. C'était un moyen de rétablir en partie le droit d'aînesse de l'Ancien Régime et d'empêcher le morcellement des grosses fortunes que le gouvernement croyait être les piliers du régime.

Enfin la crainte des Jésuites était très répandue dans le département.

SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'AISNE EN 1826 - 1828

Les rapports du préfet Floirac sur la situation politique de l'Aisne n'ont malheureusement été conservés que de juillet 1827 à octobre 1828. Le 12 novembre suivant, il était sacrifié avec 8 de ses collègues ultras, nommés par Villèle, sur l'autel du libéralisme.

Dans cette suite de rapports, il faut distinguer deux périodes : La première où le préfet est d'accord avec le gouvernement qui l'a nommé : de juillet 1827 à décembre de cette même année. La deuxième où il n'est pas d'accord avec le nouveau gouvernement modéré ou de centre droit, Martignac, de janvier à octobre 1828. Il a alors tendance à exagérer l'activité de l'opposition et à tout dépeindre sous les couleurs les plus noires.

Ainsi en décembre 1827, pour la première fois depuis 5 ans, deux hommes sont condamnés à plusieurs mois de prison pour propos injurieux envers le roi. En juillet 1828, il se plaint qu'il reçoit depuis 6 mois (c'est-à-dire depuis l'arrivée au pouvoir de Martignac) plus de lettres anonymes et de dénonciations qu'il n'en avait reçues dans les six années précédentes.

En outre dans ces rapports on trouve des remarques de deux ordres, les unes, de caractère permanent, sur la société, les journaux ; les autres sur les événements.

Les remarques sur la société peuvent être complétées, pour les membres les plus riches de celle-ci par les renseignements donnés par les listes d'éligibles et les statistiques d'électeurs.

Voici une présentation de cette société, avec une étude sur l'opinion publique en 1827.

1) La grande majorité des propriétaires est attachée aux Bourbons mais aussi à la Charte qui est le gage de l'ordre. Ils pratiquent la religion dans un but d'utilité mais non sincèrement. Dix ans auparavant, le prédecesseur de Floirac disait que ces grands propriétaires étaient trop près de leurs intérêts et n'étaient pas populaires. Nous verrons plus loin qu'ils constituaient les bases du régime, par suite de la loi électorale.

2) Les cultivateurs sont nombreux et influents : on trouve parmi eux de nombreux anciens fermiers enrichis par la vente des biens nationaux. Ils sont tous libéraux mais amis de l'ordre.

3) Les enfants de ces cultivateurs entrent dans les professions libérales de notaires, avoués et avocats. Il y a énormément de libéraux parmi ces derniers. Au long des rapports de Floirac, on constate qu'ils forment le fer de lance de l'opposition au régime. Ils agitent les campagnes, cherchent à se coaliser avec les militaires, etc... Nous avons vu leur rôle lors des élections.

4) Les fabricants et commerçants sont nombreux. La moitié de ceux-ci est royaliste, l'autre libérale. Cette dernière est très exaltée surtout à Saint-Quentin.

5) Les magistrats sont très dévoués au gouvernement.

6) Il en est de même des militaires retraités. Le préfet les

nomme souvent maires. Cela confirme l'inanité de la légende tenace des nombreux demi-soldes systématiquement hostiles à la Restauration. M. le professeur Vidalenc l'a déjà démontree.

Les militaires en activité, à Laon (des chasseurs de la garde) et à La Fère (des artilleurs) sont très calmes.

7) Enfin le clergé est zélé, mais les prêtres sont jeunes, d'humble origine, et manquant d'éducation. Ils sont mal payés.

Il y avait en 1826 291 éligibles dans l'Aisne, c'est-à-dire d'hommes âgés de 40 ans au moins et payant 1.000 Fr ou plus de contributions directes.

Ces éligibles avaient également le pouvoir de voter deux fois pour les élections à la chambre des représentants, comme nous l'avons vu plus haut.

On peut donc considérer que ces 291 étaient les piliers du régime censitaire dans l'Aisne. Or il se trouve que nous avons conservé la liste de ceux-ci pour 1826 avec l'indication de leurs professions, domiciles, âges et titres de noblesse.

Voici les observations statistiques qu'on peut en tirer :

Répartition par catégories socio-professionnelles :

Sur les 291, 23 n'ont pas de profession indiquée. Il en reste donc 268, dont voici les professions :

Propriétaires	:	122	soit près de la moitié
Cultivateurs	:	43	plus du huitième
Officiers	:	33	près du huitième (dont la moitié de nobles)
Fonctionnaires civils	:	26	près du huitième
Marchands, industriels	:	33	idem
Professions libérales	:	11 1/24 ^e	seulement

Quant aux nobles, on en dénombre 42, un septième du total : 2 ducs, 2 marquis, 17 comtes, 5 vicomtes, 9 barons et 6 chevaliers.

Les deux ducs sont Caulaincourt duc de Vicence et Brancas duc de Céreste, propriétaire à Fourdrain.

17 de ces nobles (plus du tiers) sont officiers, 14 propriétaires, 11 sans profession indiquée.

Si l'on examine maintenant la répartition de ces éligibles par arrondissement, on arrive aux résultats suivants : Ceux-ci ont été établis en tenant compte de l'importance de la population de chaque arrondissement.

Proportionnellement à la population, donc, il y a, à peu près autant d'éligibles dans les trois arrondissements de Saint-Quentin, Laon et Château-Thierry. Mais on en trouve 2/3 en plus dans l'arrondissement de Soissons et 10 fois moins dans celui de Vervins.

On voit tout de suite la répartition des richesses dans le département à cette époque.

En passant de nouveau en revue les différentes catégories socio-professionnelles de ces personnes les plus riches de

l'Aisne en 1826, on constate que cette répartition varie un peu suivant les professions :

Ainsi pour le nombre des propriétaires et des cultivateurs, l'arrondissement de Château-Thierry n'a plus que la moitié des effectifs de ceux de Laon et de Saint-Quentin. En revanche, il a deux fois plus d'officiers que chacun de ces deux arrondissements et pour les nobles, il arrive en tête de tout le département, avant même l'arrondissement de Soissons.

Pour le nombre de fonctionnaires civils les plus riches, Soissons précède encore Laon, bien que cet arrondissement ait la Préfecture. Enfin, pour les marchands et industriels les plus riches, Saint-Quentin n'arrive qu'à égalité avec Soissons, devant Château-Thierry et très loin devant Laon qui n'a guère plus de marchands que Vervins !

Mais si on considère les nombres des électeurs marchands et industriels, ne payant donc que 300 Fr d'impôt, on voit que l'arrondissement de Saint-Quentin en a 4 fois 1/2 plus que ceux de Vervins et Château-Thierry, alors que celui de Soissons n'en a que trois fois plus et celui de Laon une fois et demi plus.

Donc Saint-Quentin dépasse Soissons pour le nombre total des commerçants et industriels aisés, s'il n'a pas plus de manufacturiers très riches que son rival.

Maintenant, examinons les personnages les plus imposés, les plus riches donc :

1) 12 payaient plus de 4.000 Fr de contributions. Parmi ceux-ci on comptait 10 nobles et seulement 2 roturiers : un négociant de Saint-Quentin et un propriétaire du Soissonnais. Donc, 5/6^e de nobles.

2) 11 étaient taxés entre 3 et 4.000 Fr : 4 nobles et 7 roturiers dont 4 propriétaires du Soissonnais. Donc, 1/3 de nobles.

3) 41 entre 2 et 3.000 Fr : 10 nobles et 31 roturiers. Donc, 1/4 de nobles.

4) 227 entre 1 et 2.000 Fr : 18 nobles et 209 roturiers. Donc, 1/12^e de nobles.

Cela fait apparaître que les nobles se trouvaient surtout parmi les personnes les plus riches du département.

Sur ces 42 nobles payant plus de 1.000 Fr d'impôt, seulement 11, soit le quart, étaient issus de famille se trouvant dans l'Aisne avant la Révolution.

**

LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES EN 1827 ET 1828 DANS L'AISNE

L'examen des événements politiques et de leurs répercussions dans le département commence en juillet 1827.

Ce mois-là il y eut à Saint-Quentin comme à Paris des

illuminations et des danses pour le retrait de la loi sur la presse. Cette loi appelée curieusement par son auteur lui-même, le garde des sceaux Peyronnet, une « loi de justice et d'amour » était en fait très dure pour la presse et les publications.

Les écrits imprimés ne pouvaient être mis en vente sans avoir été déposés plusieurs jours à l'avance à la direction de la librairie. Ainsi, ils pouvaient être saisis sans avoir vu le jour.

Les écrits non périodiques de moins de 5 feuilles devaient payer un droit de timbre très élevé, calculé au nombre de feuilles. Le droit de timbre des périodiques dépendait du format de ceux-ci (à partir de 30 cm).

Enfin, aucun journal ne pouvait être établi sans une déclaration préalable de l'identité des propriétaires. La loi devait avoir effet rétroactif.

Mais si elle passa difficilement devant les députés le 12 mars 1827, elle fut retirée avant d'être soumise à la Chambre des Pairs car celle-ci avait nommé une commission hostile (17 avril 1827).

En juillet 1827, dans plusieurs endroits, de l'Aisne, on avait fait des quêtes pour les Grecs. En effet, en 1827, l'insurrection de ceux-ci contre les Turcs, qui durait depuis 1821, était au plus bas, par suite de l'intervention égyptienne. Les libéraux étaient favorables aux Grecs qui étaient des révolutionnaires insurgés contre leurs souverains légitimes, mais les royalistes sympathisaient aussi avec eux parce que c'était des chrétiens persécutés par les musulmans.

Après la campagne électorale de la fin de l'année 1827 et le triomphe des libéraux dont j'ai parlé à propos des élections, nous arrivons au ministère Martignac. Alors, comme je l'ai dit, Floirac voit tout en noir : les libéraux redressent la tête et cela se traduit soit par des manifestations, des chahuts antigouvernementaux, soit par de la propagande orale, imagée ou écrite, soit par de l'opposition dans les conseils municipaux.

1^o) Cinq manifestations se produisent dans le département de février à avril 1828 : D'abord à Laon, le 1^{er} dimanche de carême, se fait un rassemblement de masques qui a été défendu par le maire. Les jeunes avocats excitent particulièrement le tumulte en disant aux manifestants : « Nous vous défendrons devant les tribunaux ».

Pour disperser les fauteurs de trouble, non seulement le maire et le commissaire de police doivent se déplacer mais même le général ! Seule l'intervention de ce dernier est efficace.

En avril suivant, à Soissons, 10 à 12 personnes réunies dans une auberge, chantent la Marseillaise, prohibée sous la Restauration, avec le refrain « Marchons, vengeons Napoléon ! ». L'une d'entre elles est condamnée.

Les trois autres chahuts sont antireligieux. On ne peut comprendre les causes de ceux-ci sans se rappeler que la Restau-

ration fut, après 25 ans de laïcisme, le retour à l'alliance de l'Église et de l'État, du Trône et de l'Autel.

L'Église se sert de l'appui de l'État pour essayer de regagner à la foi, les nombreuses personnes qui étaient devenues incroyantes depuis le XVIII^e siècle voltaire. Les missions se multiplient, avec les processions, prédications, prières, confessions, plantations de croix, etc... Les fonctionnaires de l'État assistent à toutes ces cérémonies qui sont les plus spectaculaires possibles. Les missionnaires font du reste une pression morale sur les autorités pour qu'elles y assistent. Ils prêchent, en retard, en toute occasion la fidélité au régime et la présentent comme une partie essentielle de leur credo. Ils font chanter :

Vive la France,
Vive le roi !
Toujours en France,
les Bourbons et la Foi !

Cette confusion de César et Dieu ne peut être que funeste à l'Église. Cela déchaîne la fureur des libéraux et provoque des manifestations antireligieuses.

En mars 1828, dans une commune rurale on parodie les cérémonies religieuses. L'évêque Mgr de Simony ne veut pas qu'on fasse de poursuites judiciaires. Mais le préfet exige que le maire remercie le prélat de sa mansuétude.

A Saint-Quentin, dans la basilique, un scandale éclate pendant la prédication du vendredi-saint de 1828. Un mot du prédicateur, mal interprété et qui fait penser à une allusion indécente, provoque l'hilarité d'un groupe de jeunes gens. Celle-ci se communique de groupe en groupe et couvre la voix du prédicateur qui doit s'arrêter de prêcher. Le procureur du roi intervient et donne l'ordre aux policiers d'arrêter les perturbateurs. Alors le calme se rétablit. Puis la police dissuade les jeunes gens d'aller à l'office du soir pour y chahuter de nouveau. Elle perquisitionne dans la basilique et trouve près de la chaire une douzaine de petites pierres, comme si les perturbateurs voulaient lapider le prédicateur !

Malgré tout, le soir, les mères de familles et leurs filles, arrivées en retard, sont encore accueillies par des propos indécents.

En avril 1828, un nouveau scandale se produit dans l'église de Viry-Noureuil près de Chauny. Des jeunes gens font un bruit si considérable pendant la prédication que le curé descend de chaire et essaye lui-même de rétablir l'ordre. Les perturbateurs sont arrêtés, condamnés, en police correctionnelle, à la prison et à l'amende.

2^e) La propagande libérale revêtait plusieurs formes : Pour les gens qui savaient lire, le journal de Paris « Le Constitutionnel » est le seul périodique accrédité dans l'Aisne. Ce journal

libéral s'était fait de la polémique anticléricale une spécialité. Il était contre les Jésuites, qui s'étaient réinstallés en France officieusement après 1815, et les ultramontains et voulait les faire condamner par les tribunaux. Un autre journal libéral, « Le Globe », était contre toute intervention des tribunaux de l'État en matière religieuse. De toute manière, le Constitutionnel et le Journal des Débats étaient les journaux les plus lus de l'époque : ils avaient chacun 20.000 abonnés. La plupart des autres n'en avaient que 5.000.

Mais les trois quarts des Français étaient illétrés sous la Restauration. Pour agir sur cette masse qui ne votait pas, mais dont l'opinion comptait tout de même un peu, les libéraux devaient avoir recours aux chansons et aux rumeurs qui se transmettaient de bouches à oreilles et à la diffusion d'images populaires. Les foires et les marchés jouaient un grand rôle dans cette propagande.

Ainsi, en mai 1828, la police a observé dans les foires et marchés une plus grande quantité de gravures représentant Napoléon et a constaté qu'on y chantait plus fort des chansons où son nom est rappelé.

En octobre 1828, des rumeurs circulaient dans les campagnes assurant que la révolte allait éclater à Paris, à cause de la cherté du blé. Des colporteurs répandaient ces bruits et les chansons du fameux Béranger.

Les membres des professions libérales, les notaires, avoués et avocats, qui sont en contact d'affaires avec les gens des campagnes en grosse majorité illétrés, peuvent agir sur leurs opinions. Et ils les poussent dans la voie libérale.

3°) Les conseillers généraux et les maires étaient nommés par les préfets. Ils leur étaient donc entièrement dévoués. Mais les conseillers municipaux nommés aussi par les préfets, étaient beaucoup trop nombreux pour pouvoir leur être fidèles. Il y avait à l'époque environ 840 communes dans l'Aisne, ce qui fait à peu près 8.400 conseillers municipaux contre 1.192 électeurs. On constate donc beaucoup d'oppositions des conseillers municipaux à leurs maires royalistes. Dans le 1^{er} trimestre de 1828, douze maires ont démissionné, parce qu'ils étaient dégoûtés de l'opposition rencontrée dans leurs conseils municipaux. Ceux-ci veulent discuter les règlements de police pris par les maires.

Souvent même, les maires, bien que triés sur le volet par le préfet, se laissent entraîner par leurs conseils municipaux et entrent en conflit avec les curés. Ils menacent de supprimer les suppléments de traitement de ceux-ci et ils s'en prennent aussi aux traitements des instituteurs, qui dépendent du clergé. En effet, en avril 1824, le droit de donner l'autorisation d'enseigner a été confié à un comité de six membres, trois ecclésiastiques et trois laïques, présidé par le délégué de l'évêque. Depuis 1816, l'instituteur, avant d'enseigner, devait présenter un certificat de bonne conduite signé par le curé et

le maire de sa commune de résidence. Les comités cantonaux de l'enseignement primaire étaient présidés par les curés du chef-lieu depuis la même date.

Il est ainsi curieux de voir englober dans la même réprobation des libéraux les curés et les instituteurs. En avril 1828, le ministère Martignac diminua les pouvoirs du clergé sur les instituteurs.

Dans une commune, cette lutte entre le maire et le curé prend une forme amusante : le maire avec une assemblée des personnes les plus âgées de la commune a eu l'audace de faire le choix d'une rosière peu vertueuse, non pratiquante, dansant dans les cabarets pendant que son père est mourant, du moins à ce que dit le préfet ! Celui-ci n'approuve pas cette nomination et le curé refuse de faire les cérémonies religieuses d'usage pour accompagner ce choix.

A côté de cette lutte entre les libéraux et les royalistes qui occupait tout le devant de la scène politique, on voit apparaître les conflits sociaux, dus au commencement de la grande révolution industrielle.

En août 1828, se produisit une grève à Guise dans la principale manufacture textile de cette ville dirigée par Lafond Ladebat. Plus de 200 jeunes gens relevant de l'assistance publique et venant de Bretagne et de Normandie, ont refusé de travailler, brisé les vitres, cassé les meubles. Le maire, les gendarmes, les pompiers ont rétabli l'ordre, arrêté les plus mutins. Ceux-ci ont été mis quelque temps en prison puis renvoyé chez eux. La sévérité d'un gardien a provoqué cette grève.

Les femmes de la ville, craignant que l'arrivée de ces jeunes gens ne provoque leur renvoi ou la diminution de leurs salaires, s'étaient mises en grève, elles aussi, de leur côté. Elles voulaient obtenir l'assurance qu'elles ne seraient pas renvoyées et que leurs salaires ne seraient pas diminués.

Ce conflit extraordinaire à l'époque dépasse la compréhension du préfet et il n'en fait aucun commentaire.

En conclusion, on voit que les élections ont joué un grand rôle sous la Restauration. On peut dire que cette époque fut pour la France, dans une certaine mesure, l'apprentissage de la démocratie. Certes le cens et la limite d'âge restreignaient singulièrement le nombre des électeurs et encore plus celui des éligibles. Le gouvernement faisait pression sur les électeurs et patronnait ouvertement tel ou tel candidat pour lequel tous les fonctionnaires devaient faire campagne. Avant 1826, le préfet pouvait préparer sans grand contrôle les listes électorales. Mais, malgré tout, quand on compare la Restauration à la dictature implacable de Napoléon, aux coups d'état en série du Directoire; à la Terreur de la Convention, on se dit qu'il y avait du progrès. On voit que même à l'époque de la vague de réaction due à l'assassinat du duc de Berry, l'opposition put faire élire dans l'Aisne 3 députés sur 4 dans les collèges

d'arrondissement dont le cens était le plus bas. On n'aurait jamais vu cela sous Napoléon et, sous le Directoire, les 3 opposants auraient, tout de suite, été exclus de la Chambre. En 1827, les libéraux eurent une majorité écrasante dans l'Aisne et, dans toute la France, Villèle eut le dessous. Charles X se plia, tout au moins provisoirement, à la loi de la démocratie et remplaça Villèle par un modéré Martignac. Une telle chose aurait été inconcevable sous Napoléon ou sous le Directoire.

Les listes électorales censitaires permettent d'étudier la répartition des fortunes, des professions et des titres nobiliaires dans le département.

On constate que les manifestations religieuses et politiques se confondaient sous la Restauration. En cela, celle-ci était bien la continuateur de l'Ancien Régime.

G. DUMAS
*Directeur des Archives
de l'Aisne.*

SOURCES, BIBLIOGRAPHIE

1° — Archives Nationales, Fl c III Aisne 6 : Élections dans le département de l'Aisne de 1815 à 1826.

Arch. Nat., Fl c III Aisne 7 : Idem 1826 à 1877.

De ces deux liasses, ont été tirés les microfilms des Archives de l'Aisne I Mi 114 et I Mi 115. Avec ces microfilms, on a fait des photocopies qui sont conservées aux Archives de l'Aisne sous les mêmes cotes.

2° — Archives Nationales, F7 6767. Rapports des préfets sur la situation politique des départements. Aisne 1827-1828.

De ce dossier, a aussi été tiré un microfilm des Archives de l'Aisne (I Mi 410). On a également fait des photocopies.

3° — G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration, nouvelle édition revue...* (Paris, Flammarion, 1963. In-8°, 499 p.).

4° — J. Vidalenc, *La Restauration* (Paris, P.U.F., 1966. In-8°, 128 p., Coll. *Que sais-je ?*).

5° — S. Charléty, *La Restauration (1815-1830)* (Paris, Hachette, 1920. In-8°, 400 p., t. IV de *l'Histoire de la France contemporaine publiée sous la direction d'E. Lavisse*).

6° — M. Buffenoir, *Une campagne électorale pendant la Restauration, la candidature du général Foy dans l'Aisne en 1819 et le général Foy, député de l'Aisne (1819-1825)*, respectivement p. 87 à 113 et 115 à 151 du « *Bulletin de la Société archéologique... de Soissons* », t. 1^{er}, 4^e série, 1920-1921.

7° — *Dictionnaire de biographie française A-Des* (Paris, Letouzey, 1933 — en cours. 10 tomes In-8°).

8° — *Nouvelle biographie générale publiée... sous la direction du Dr Hoefer* (Paris, Didot, 1857-1866. In-8°, 46 vol.).

9° — Archives de l'Aisne, fonds Hennequin, J 1367, 1368, (élections), 1392 (Nicolay), 1378 (Foy), 1376 (Floirac), 1388 (Méchin), 1402 (De Sade), 1403 (Sainte-Aldegonde).

10° — Westercamp (Ch.), *Un siècle et demi de législature, les députés successifs du département de l'Aisne de 1789 à 1836*, p. 81 à 122 du « *Bulletin de la Société académique de Laon* », tome XXXVIII (1938).

Un savant musicologue : François-Louis PERNE (1772-1832)

Il nous arrive de rencontrer dans nos recherches un document particulièrement marquant : c'est bien le cas de la lettre envoyée à François-Louis Perne par son confrère Henri Montan Berton, Membre de la Section de Musique de l'Académie des Beaux-Arts. D'emblée nous saisissons les raisons de cet essai de biographie touchant la vie de Perne, qui eut une existence particulièrement marquante. — Voici ce texte :

« Très pressé.

A Monsieur PERNE

Inspecteur de l'École Royale de Chant et
Correspondant de l'Académie Royale des
Beaux-Arts de l'Institut de France. Rue
Bergère. Aux Menus Plaisirs du Roi.

« Mon cher Confrère et Ami

« Je m'empresse de vous annoncer votre nomination à la Place
« de Correspondant de l'Académie, je crois que cette nouvelle
« vous sera agréable, mais ce que je puis vous affirmer, c'est
« qu'il est impossible que vous en éprouviez plus de joie que
« votre dévoué confrère et ami.

H. M. BERTON.